

contresignés par le Premier ministre.

Le président les désigne sur proposition du Premier ministre, mais le chef du Gouvernement n'est

Le président les désigne sur proposition du Premier ministre, mais le chef du Gouvernement n'est pas libre de ses choix. Le plus souvent, hors cohabitation, la composition du gouvernement est orientée par les choix présidentiels. En période de cohabitation, le président de la République peut refuser de nommer certaines personnes, notamment pour les ministères ayant en charge les domaines de compétences particuliers du chef de l'État. Ainsi, en 1986, le président de la République a écarté certains choix concernant le **ministère** des Affaires étrangères et le ministère de la Défense.

Enfin, l'usage veut que le Secrétaire général de la présidence communique la liste des membres du Gouvernement à la presse sur le perron de l'Élysée.

Sous la Ve République, l'usage des Républiques précédentes de nommer des parlementaires au gouvernement a été remis en cause. Deux nouvelles "règles" sont apparues :

- La désignation de **personnes issues de la "société civile"** et disposant d'une compétence dans un domaine particulier. On peut citer, à titre d'exemples, le professeur d'économie Raymond Barre, Premier ministre de 1976 à 1981; plus récemment, le chef d'entreprise Thierry Breton, nommé ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2005 à 2007), Christine Lagarde, avocate, femme d'affaires, nommée ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (2007-2011), Yamina Benguigui, réalisatrice, nommée ministre déléguée chargée de la Francophonie (2012-2014).
- La nomination de personnes issues de la haute fonction publique n'ayant jamais affronté le suffrage universel et qui se présentent à une élection, municipale ou législative, après leur passage au gouvernement. C'est le cas, par exemple, de Georges Pompidou, nommé Premier ministre en 1962, alors qu'il est membre du Conseil constitutionnel, après avoir été conseiller d'État, puis haut responsable d'une grande banque privée. Il sera élu député en 1967



Lire aussi sur vie-publique.fr

Les auteurs de

institutions

- Le président de la République : quels pouvoirs depuis la réforme de 2008 ?
- Gouvernement : le remaniement du 2 juillet 2013
- Remaniement : le gouvernement de Manuel Valls [20140402]
- Gouvernement de Manuel Valls : le remaniement du 17 juin 2015



Les cohabitations

Francaise

#### **Testez-vous**

# Communauté vie publique

# QUIZ Les quiz de viepublique.fr

- Quiz La laïcité
- Quiz Elections régionales 2015
- Quiz Elections départementales 2015
- Quiz Le Sénat
- Quiz Le Parlement européen
- Quiz La République et ses symboles
- Quiz Le maire et la commune
- Quiz Citoyenneté et vie démocratique
- Quiz Comprendre le fonctionnement des institutions

## Retrouvez vie-publique.fr

Politique de vie-publique.fr sur les réseaux sociaux

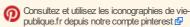


Suivez le flux Twitter @viepubliquefr

G+ Tenez vous au courant de la vie du portail viepublique.fr et de ses projets sur le compte +viepubliquefr 🚱

**facebook** Rejoignez les amis de Vie-publique.fr pour comprendre les institutions , suivre l'actualité législative, les débats...

Consultez et rediffusez les vidéos et animations Consultez et rediffusez les vidéos et animat pédagogiques de vie-publique depuis notre chaîne multimédia 🗗



## Abonnements RSS

- Qu'est-ce que le code du travail ?
- De quels moyens de contrôle le Parlement européen dispose-t-il?
- Comment les décisions sont-elles prises au sein de l'Union européenne?
- Proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, atteintes à la sécurité publique et actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs
- Radicalisation religieuse et violence : quel est l'apport des sciences sociales [20160310]
- Le débat sur l'avenir de la filière nucléaire française

### Infos légales

Mentions légales Arrêté de création Données personnelles Vie-publique.fr sur wikipedia

Qualité Statistiques

Enquêtes de satisfaction Accessibilité Standards du web

#### Open data

Droits de reproduction Liens sur vie-publique.fr Comarquage - syndication Open data

### Partenariats et marchés

**Partenaires** Composants techniques et réalisation

## Marchés publics

#### Assistance et contacts

Plan Contact Lettre d'informations Presse 🚰

















vie-publique.fr est un site réalisé par la Direction de l'Information Légale et Administrative